

**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**  
**Code Postal 32190**

**ARRETE DU MAIRE n°2025/122**

**Objet : Travaux sur le réseau électrique**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la demande présentée le 17/06/2025 par BARDE SUD-OUEST agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 10/072025,  
**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

**ARRÊTE**

**Article 1** : BARDE SUD-OUEST est autorisé à occuper le domaine public au droit du 10 rue du Général Labadie, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 10/072025.

**Article 2** : Durant les travaux, le stationnement sera effectué sur le trottoir, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de feux tricolores.

**Article 3** : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 19 juin 2025

**Le Maire**  
**Barbara NETO**

